

Conditions générales des prestations de formation

1. Endress+Hauser dispense des actions de formation professionnelle, conformément à son programme annuel ou dans le cadre de propositions particulières.
2. Le tarif des séminaires de formation est valable du 01 octobre 2012 au 30 septembre 2013. Toute proposition spécifique réalisée hors du programme annuel sera soumise au tarif en vigueur.
3. Dans le cadre des actions de formation, Endress+Hauser s'engage :
 - a) À mettre à la disposition des stagiaires les moyens pédagogiques appropriés à l'action considérée ainsi que toute documentation utile
 - b) À faire animer la formation par des formateurs habilités. En cas d'indisponibilité, Endress+ Hauser mettra en œuvre les moyens requis pour pallier cet aléa dans les meilleurs délais et aux mêmes conditions tarifaires
 - c) À proposer son aide aux stagiaires en matière d'hébergement et de restauration
 - d) À remettre aux stagiaires une attestation mentionnant les thèmes traités à l'issue de l'action de formation
4. Toute inscription à un stage de formation, matérialisée par la signature d'une convention et/ou du bulletin d'inscription, sera accompagnée d'un acompte de 30% et d'un numéro de commande. Le solde sera payable au maximum à 30 jours, à réception de la facture définitive, et ce, quelle que soit la durée de présence effective du stagiaire à la formation.
5. Endress+Hauser se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler par fax, lettre ou téléphone, une action de formation dans un délai de 3 jours ouvrés avant son commencement, si le nombre de stagiaires se révélait insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique, et s'engage dans ce cas à rembourser toute somme versée. Ce remboursement ne donnera lieu à aucune indemnité supplémentaire.
6. Pour tout report ou annulation, Endress+Hauser devra être prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception.
 - a) Dans tous les cas, il sera retenu un montant équivalent à 30% du montant total de la formation en cas de notification d'annulation ou de report reçue moins de 30 jours avant le premier jour de la formation, et le montant total de la formation en cas de notification d'annulation ou de report reçue moins de 8 jours avant le premier jour de la formation.
 - b) Toute formation commencée est due pour l'intégralité de la prestation.
7. L'acceptation du contrat implique de se conformer, sans restriction ni réserve :
 - a) Aux présentes conditions générales des prestations de formation
 - b) Aux conditions générales de vente d'Endress+Hauser France
8. Les présentes conditions générales annulent toutes conditions générales ou particulières d'achat contraires. En cas de contestation relative à l'exécution, l'interprétation ou la résiliation du contrat, une solution à l'amiable sera recherchée. A défaut, le Tribunal de grande instance de Mulhouse sera seul compétent.